

Mesures contre le Covid-19 – Les chefs d'entreprise s'opposent au télétravail obligatoire

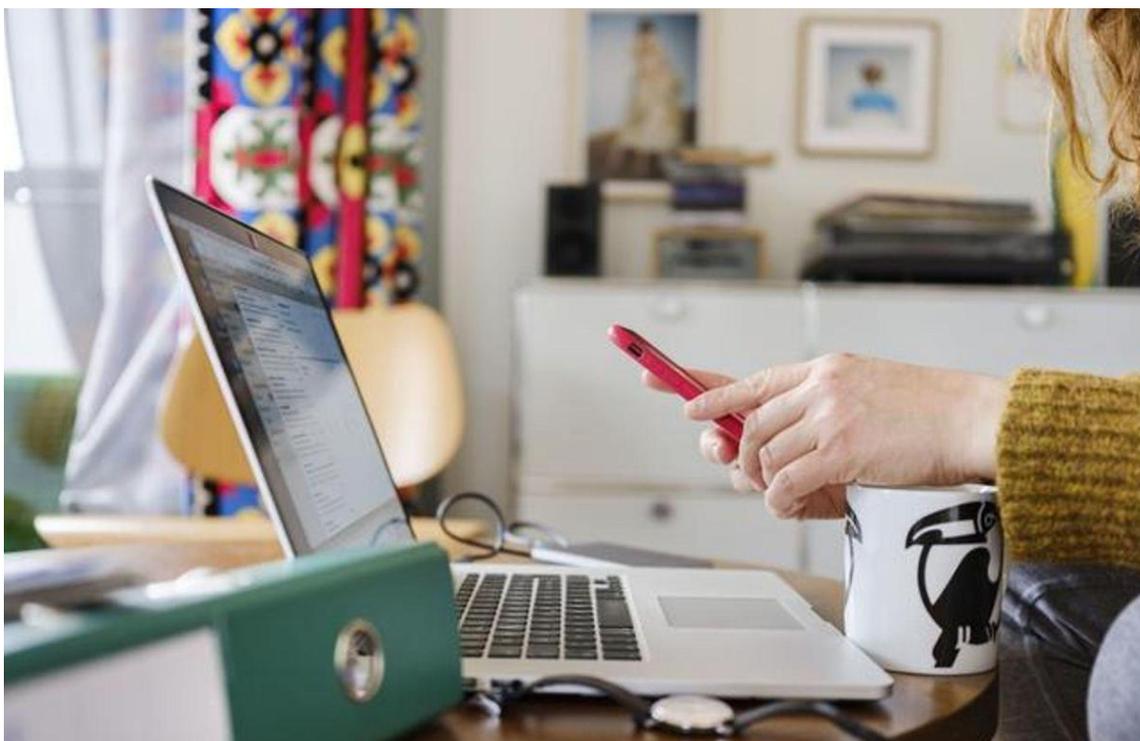
Laurence Bezaguet

4-5 minutes

C'est ce qui ressort d'un sondage réalisé par la FER Genève. Et cela tant pour les collaborateurs vaccinés que pour ceux qui ne le sont pas. **La CCIG** appelle, elle, à des restrictions différenciées.



Publié aujourd'hui à 06h38



Le télétravail concerne un grand nombre de travailleurs.

KEYSTONE

Les incertitudes liées au Covid-19 atteignent un nouveau pic après le dernier message du Conseil fédéral. Le monde du travail est en première ligne face à ce flou. «De nombreuses entreprises nous questionnent sur les mesures de sécurité», relève Blaise Matthey, directeur de la Fédération des entreprises romandes/FER Genève.

Celle-ci a lancé, mardi, un sondage express auprès des entreprises membres pour s'exprimer sur les différentes mesures proposées par Berne (*notre édition de mercredi*). «Plus de 1200 personnes y ont répondu. Dans leur très grande majorité, elles sont opposées au télétravail obligatoire et soutiennent le port du masque en entreprise pour tous», résume Véronique Kämpfen, directrice du département de communication de la FER. Une position que partage la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG).

Encourager la vaccination

À la FER Genève, l'obligation du masque est acceptée à 57%; cette mesure, déjà mise en place dans le canton depuis lundi, est additionnée d'une recommandation de télétravail. «Une mesure proportionnée», selon les personnes qui ont répondu à la consultation. L'instauration du télétravail obligatoire pour tous est rejetée par 70% des répondants. «Les entreprises ont déjà adapté leurs conditions de travail à l'évolution de la situation sanitaire et elles appliquent des plans de protection efficaces.

Le télétravail fait largement partie des mesures mises en place et doit rester une décision de l'entreprise.»

L'obligation de travailler à domicile pour les collaborateurs qui ne sont ni vaccinés ni guéris est également refusée par 58% des répondants, car «elle apporte une inégalité de traitement». Et puis, juge Blaise Matthey: «On comprend mal comment une telle mesure pourrait encourager la vaccination, ce qui doit rester un objectif prioritaire de la lutte contre la pandémie.» Là encore, la CCIIG semble sur la même ligne: «Il est absolument nécessaire de se concentrer sur la vaccination (et son rappel).» Soucieuse de l'impact de nouvelles restrictions sur l'économie genevoise, la Chambre appelle à des mesures différenciées entre les personnes vaccinées et celles qui ne le sont pas.

Télétravail des frontaliers

A-t-on, enfin, une idée de la proportion du télétravail actuellement en vigueur dans les entreprises genevoises? «Pas vraiment, car nous n'avons pas les outils pour cela, note Blaise Matthey. Je rappelle en outre que nous sommes en régime provisoire pour le télétravail des frontaliers jusqu'au 31 décembre. C'est l'incertitude sur son maintien car il n'y a pas eu de décision de prolongation de ce régime. On travaille à une solution pérenne depuis plusieurs mois, mais il est impossible de savoir si elle verra le jour. Et une obligation généralisée compliquera la situation des employeurs car, sans ce régime, elle sera inapplicable pour une bonne partie de la main-d'œuvre genevoise.»

Laurence Bézaguet travaille à la Tribune de Genève depuis 1995. A démarré sa carrière au Courrier avant de collaborer six ans au feu quotidien La Suisse. A aussi été journaliste

indépendante durant dix-huit mois au Canada et rédigé un livre sur la Traversée de la rade, paru en 1996, avec l'ancien conseiller d'Etat David Hiler.

Publié aujourd'hui à 06h38.